

Le maire de la Commune de PALAU DEL VIDRE :

VU Le Code de la voirie routière

Vu Le Code de la Sécurité Intérieure

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

VU Le Code de la Route et notamment l'article R. 411-8,

VU La loi modifiée 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements, régions,

Vu Le code général de la propriété des personnes publiques

VU l'activation par le Gouvernement du Plan Vigipirate au niveau Sécurité Renforcée- Risque attentat sur l'ensemble du territoire à compter du 22 Juin 2022,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires à interrompre toute circulation dans certaines voies de circulation de la commune de Palau del Vidre

ARRETE

ARTICLE 1. - La circulation et le stationnement de tout véhicule est interdite 24 h / 24h, tous les jours, au niveau du Chemin des Batipalmes, du Parking Place du Docteur PARAHY jusqu'au croisement Rue Jacques Yves Cousteau/Centre d'Incendie et de Secours à compter du 19 Juin 2021, pour une durée indéterminée, en raison de la proximité du Groupe Scolaire Jules VERNE à Palau del Vidre 66690.

ARRETE 2.- Seuls les ayant droits cités ci-dessous seront autorisés à emprunter le chemin des Batipalmes en dehors des horaires et des entrées et sorties scolaires. Les horaires scolaires étant de 08h30 à 09h30, de 11h45 à 12h15, de 13h45 à 14h15 et 16h45 à 17h15

- Véhicule d'Urgence (Sapeurs-Pompiers, gendarmerie, ...)24h/24h
- Transports Scolaires avec autorisation PM
- Livraison avec autorisation PM

ARTICLE 3. - Le dépôt d'objet sur la voie publique en dehors des horaires de dépôts des ordures ménagères sera interdit.

ARTICLE 4. - L'accès à l'enceinte de l'établissement scolaire sera interdit à toute personne étrangère à l'établissement.

ARTICLE 5. - La signalisation sera mise en place par la Police Municipale.

ARTICLE 6. - Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal. Les véhicules en infraction pourront faire l'objet d'une procédure de mise en fourrière.

ARTICLE 7. - Une copie du présent arrêté sera impérativement affichée sur la zone tampon du Plan Vigipirate, de manière visible de la voie publique, conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Palau del Vidre, le 16 Aout 2022

Le Maire,

Bruno GALAN

